



# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

\* \* \*

L'an deux mille vingt cinq, le trois mars à 20 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Madame Christine TEULIER.

**Etaient présents** : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS – MM. Bruno BAYOL – MM. Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mme Marie-Emilie BOTELLA – M. Lionel AULANIER – Mmes Maryline SALVAN - Nadine BONTEMPS – M. Robert GREVEN.

**Procurations** : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,  
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,  
M. Ambdillah BACAR à M. Lionel AULANIER.

**Absentes** : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\* \* \* \* \*

*Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2025,*

- 1- Budget : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire,*
- 2 - Budget : Subvention au Musée de la Mine Lucien MAZARS,*
- 3 – Travaux : avenant à l'actuel marché de travaux pour les Ateliers Municipaux,*

- 4 – Urbanisme : Bornage PEYROUTY,*  
*5 – Urbanisme : servitude ENEDIS.*

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal du 30 janvier 2025 et à la nomination du secrétaire de séance, Madame la Maire adresse ses condoléances et celles du Conseil Municipal à M. BACAR pour le décès de sa mère ainsi que des félicitations à M. ABOUBACARI pour la naissance de son fils.

Madame la Maire propose l'approbation du procès-verbal du précédent Conseil.

Mme BONTEMPS informe qu'elle va fournir par écrit à Mme la Maire ses remarques afin d'apporter des précisions sur 3 sujets (jumelage DECAZEVILLE-Espagne – modification tableau avenant Ateliers Municipaux et sur l'opération du bâti délabré).

L'approbation du PV du 30 janvier 2025 est reportée au prochain Conseil.

\* \* \* \* \*

## **1) PRESENTATION DU ROB**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Mme BONTEMPS s'interroge sur les différentiels de montants concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation et d'enregistrement.

Mme la Maire répond que les chiffres concernant 2024 ne sont pas encore consolidés et ces derniers seront définitivement présentés lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.)

Mme BONTEMPS et M. AULANIER s'interrogent sur le montant réellement économisé sur le changement des éclairages publics en LED et sur le fait que certaines parties de la Commune ne sont pas forcément éteintes la nuit.

M. LEPACHELET précise qu'en 2018 le montant des charges « énergie-électricité » était de 157 732.48 € contre 152 765.65 € en 2024.

Ces chiffres indiquent que malgré les récentes hausses tarifaires, la facture totale a légèrement diminué sur la période.

M. GAILLAC indique que se sont plus de 1 100 points lumineux qui sont recensés sur le territoire communal et qu'à date, 900 ont été changés.

Le travail est donc en cours, ce qui explique les différences entre secteurs de la Commune.

M. BALTRONS rappelle que ces travaux font partie d'une mise en conformité réglementaire.

Mme BONTEMPS s'interroge également sur la budgétisation des embauches énoncée dans la partie « charges de personnel ».

M. LEPACHELET répond que comme indiqué dans le ROB, il s'agit de remplacement de postes vacants ; le tableau des effectifs n'est donc pas modifié.

Elle questionne aussi sur le lien entre les changements de Municipalité et les pertes de subventions.

M. LEPACHELET lui indique que les subventions ont un délai de validité ; au-delà duquel elles sont perdues.

M. AULANIER demande à quoi correspond le reliquat des opérations d'investissement ?

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un simple report du budget 2024.

M. AUGIER rappelle que l'aléa climatique de l'été dernier a fortement impacté les projets en cours, considérant les nombreuses urgences à gérer.

Mme BONTEMPS s'interroge, au regard des montants de travaux à réaliser suite à la grêle, sur le risque pour la Commune de ne plus être assurée, comme c'est le cas pour d'autres Collectivités ?

Mme la Maire précise qu'il conviendra en effet d'anticiper une hausse probable du coût de l'assurance concernant les bâtiments comme cela a déjà pu être le cas avec le contrat d'assurance pour la flotte de véhicules (qui a plus que doublé).

M. AULANIER questionne sur la liste des projets énoncés et notamment le lien entre l'aménagement de la Place Jean Jaurès et l'aménagement de la RD 11.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de 2 projets distincts d'autant que le projet d'aménagement de la RD 11 est beaucoup plus conséquent et implique beaucoup plus d'acteurs.

M. AULANIER interpelle sur le positionnement de DECAZEVILLE COMMUNAUTE ;

Mme la Maire indique qu'il conviendra en effet de remettre ce projet à l'ordre du jour de l'intercommunalité.

Mme BONTEMPS questionne sur le rachat de l'EHPAD et le lien avec le reste du projet.

Mme la Maire répond que le rachat de ce bâtiment par la Commune a fait, dès le départ, partie du plan de financement de l'opération globale.

M. AULANIER rappelle le projet de logements étudiants qui pourrait être pertinent dans le bâtiment.

Mme la Maire confirme que cela est bien à l'étude mais que pour le moment, la priorité est de trouver les financements nécessaires pour permettre la construction du nouvel EHPAD.

M. AULANIER demande des précisions sur les travaux des écoles.

Mme la Maire indique qu'il s'agit bien de travaux de rénovation thermique et énergétique tels que présentés lors du précédent Conseil.

Il demande également des précisions sur le projet de gymnase et le complexe sportif René GRES ;

M. GAILLAC détaille l'avancement et l'état des réflexions.

## **2) SUBVENTION AU MUSEE DE LA MINE LUCIEN MAZARS**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 12 652.30 € au Musée de la Mine Lucien MAZARS au titre de l'exercice 2025.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

## **3) AVENANT A L'ACTUEL MARCHE DE TRAVAUX POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX**

Il est rappelé à l'Assemblée l'actuel marché de travaux pour la réfection des Ateliers Municipaux, dont les attributions avaient été délibérées lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2024, ainsi que les avenants déjà délibérés lors du Conseil du 30 janvier 2025.

Le chantier suivant son cours, il est apparu que l'impact de l'orage de grêle de juillet 2024 est plus important qu'il n'était possible de l'appréhender sur l'isolation et le placo du bâtiment principal. Il convient de remplacer plus de cloisons que prévu (ressorties humides dues à l'absorption de l'eau par la laine de verre), et également d'en changer les ossatures rail atteintes de corrosion.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE comme suit les modalités financières de ce nouvel avenant :

<b>PRESTATAIRE</b>	<b>MARCHE INITIAL</b>	<b>MONTANT AVENANT N°1</b>	<b>MONTANT NOUVEL AVENANT</b>	<b>NOUVEAU MARCHE</b>
EURL Bassin Isolation	50 955 € HT	4 284 € HT	5 504 € HT	60 743 € HT

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

M. AULANIER s'interroge sur les autres éventuels avenants à venir.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une opération de rénovation d'un bâtiment existant impacté par un aléa climatique et qu'il est donc probable qu'il faille anticiper d'autres avenants.

#### **4) – BORNAGE PEYROUTY**

Il est proposé à l'Assemblée un document de modification parcellaire afin de régulariser la voie d'accès de la propriété de l'indivision PEYROUTY, Rue André Clot.

Le Conseil Municipal,

VU le rapport du Géomètre,

VU le procès-verbal de délimitation,

VU les plans des lieux,

Après avoir délibéré,

DECIDE la cession, à titre gracieux, des parcelles 145 – 146 et 147 section BK aux consorts PEYROUTY.

Les frais d'actes notariés seront à la charge du demandeur.

La présente délibération est approuvée à la majorité moins une abstention (Mme BONTEMPS).

M. GREVEN regrette la manière dont la procédure a été conduite, c'est-à-dire sans qu'il soit associé.

M. LEPACHELET précise qu'il a bien été demandé au géomètre d'organiser un nouveau rendez-vous suite au Conseil du 9 décembre dernier.

M. GREVEN explique que désormais tout est plus clair pour lui suite aux explications du géomètre et que la situation est désormais résolue.

Mme la Maire donne lecture des conclusions du rapport du géomètre, qui indique en substance que M. GREVEN n'a pas d'intérêt à agir considérant que le terrain concerné n'est pas enclavé. Ceci explique pourquoi M. GREVEN n'ait pas été initialement associé à la procédure.

## **5) - SERVITUDE ENEDIS - LIEUDIT RUFFIES**

Madame la Maire expose qu'afin de permettre la pose d'une canalisation de ligne électrique souterraine au niveau du chemin rural de FORCEFAVE, lieudit Ruffiès, il y a lieu de passer une convention de servitudes avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à signer la présente convention.

Les frais d'actes notariés et les démarches d'actes fonciers sont à la charge d'ENEDIS.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Le Secrétaire,**

  
**Maxime GAILLAC**



**La Présidente de séance,**

  
**Christine TEULIER**